

rivalités, si regrettables, paraissent moins surprenantes si l'on se souvient que des droits de douane sont perçus à la frontière entre ces deux terres françaises, l'Algérie et la Tunisie ¹; cependant nous sommes ici en présence d'une question d'intérêt national qui devrait faire taire les mesquines considérations locales. Mais Bizerte n'a pas de députés, tandis que l'Algérie en possède, et qui sont du « bloc » ! Espérons pourtant que l'avenir de Bizerte ne sera pas sacrifié aux intérêts secondaires du port de Bône ou du budget algérien ².

VI

Dans quelques mois, l'arsenal de Sidi-Abdallah, muni d'un bassin de radoub et des ateliers les plus indispensables, sera en état de faire, à une escale, les réparations les plus urgentes, de la ravitailler en charbon, en vivres, en munitions; dans cinq ans, il sera entièrement achevé et devenu l'un des établissements maritimes les plus complets et

1. M. Puech, député, dans son rapport, d'ailleurs trop pessimiste, sur le budget du Protectorat pour 1904, a raison de réclamer la suppression des douanes entre l'Algérie et la Tunisie.

2. Pour plus de détails, sur toute cette question de chemins de fer, on lira la brochure *Bizerte port de commerce*, par M. Emile Duboc, extraite des *Questions diplomatiques et coloniales* du 1^{er} octobre 1903. On y trouvera des cartes, des chiffres et des références que nous ne saurions reproduire ici. — Cf. également, dans la *France coloniale* du 15 avril 1903, *Bizerte port de l'Ouenza et la défense nationale*: on y lira le vœu très fortement motivé de la *Société des études coloniales et maritimes*; — ou encore *Bizerte et les minerais de l'Ouenza*, dans la *Revue de géographie* de mars 1903.